

**Centre Communal d'Action Sociale  
De la Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trois, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S,

**Etaient présents :**

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr FAURE Mme JAFFRE, Mme DOLMAYRAC,  
Mr NICLOT, Mr WATHLE, Mme SAUSSET, Mme MURCIA

Formant la majorité en exercice

**A donné procuration :**

Mr COCHEZ à Mme BOCH

Mr BROCHE à Mr FAURE

**Absents excusés :**

Mr COCHEZ, Mr BROCHE, Mme DIEGUEZ, Mr LATHELIZE, Mr BOISSONNET,  
Mr SELLERET,

**Secrétaire de séance :** Mme MEIRA PIRES

Date de convocation  
**08/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : **15**  
Présents : **9**  
Votants : **11**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

VU la délibération portant approbation du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021 présenté au cours de cette même séance,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et la Décision Modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, le cas échéant l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### Article unique :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 14 avril 2022



La Présidente du C.C.A.S.,

Edmonde JARDIN

**Centre Communal d'Action Sociale  
De la Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trois, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S,

**Etaient présents :**

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr FAURE Mme JAFFRE, Mme DOLMAYRAC,  
Mr NICLOT, Mr WATHLE, Mme SAUSSET, Mme MURCIA

Formant la majorité en exercice

**A donné procuration :**

Mr COCHEZ à Mme BOCH

Mr BROCHE à Mr FAURE

**Absents excusés :**

Mr COCHEZ, Mr BROCHE, Mme DIEGUEZ, Mr LATHELIZE, Mr BOISSONNET,  
Mr SELLERET,

**Secrétaire de séance :** Mme MEIRA PIRES

Date de convocation  
**08/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : **15**  
Présents : **09**  
Votants : **11**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale du territoire de la République (loi NOTRe), notamment son article 107,

**CONSIDERANT** que Madame Béatrice BOCH a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2021,

**VU** le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal,

**DELIBERANT** sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et le cas échéant les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale à un excédent global de clôture de 170 584,06 € (Cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et six centimes), corrigé du solde des restes à réaliser de la section d'investissement de - 28 556,16 €, soit un excédent net de clôture de **142 027,90 €** (Cent quarante-deux mille vingt-sept euros et quatre-vingt-dix centimes), lequel peut se résumer de la manière suivante :

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021  
 BUDGET PRINCIPAL**

FICHE DE CALCUL ETABLIE LE 29/03/2022

	En euros
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	
Titres émis sur l'exercice	1 145 117,02
- dont recettes rattachées	105 748,95
Mandats émis sur l'exercice	1 149 182,33
- dont dépenses rattachées	214 145,55
Résultat de l'exercice (1)	-4 065,31
Résultat antérieur reporté (2)	<b>111 443,34</b>
-	
<b>Résultat à affecter (1)+(2)</b>	<b>107 378,03</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2021</b>	
Titres émis sur l'exercice	41 432,78
- dont affectation en réserves (1068)	
Mandats émis sur l'exercice	43 523,19
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	-2 090,41
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	<b>65 296,44</b>
<b>Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)</b>	<b>63 206,03</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</b>	
- Recettes	0,00
Dépenses	28 556,16
- <b>Solde des restes à réaliser (besoin de financement)</b>	<b>-28 556,16</b>
<b>Besoin de financement d'investissement 2021 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2021</b>	
- Solde d'exécution cumulé	63 206,03
Solde des restes à réaliser	-28 556,16
-	
<b>Résultat investissement 2021 (besoin de financement)</b>	<b>34 649,87</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021</b>	<b>170 584,06</b>
<b>Avec RAR</b>	<b>142 027,90</b>

**Article 2 : CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3 : RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4 : ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 14 avril 2022



**La Présidente du C.C.A.S,**

**Edmonde JARDIN**

**Centre Communal d'Action Sociale  
De la Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trois, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S,

**Etaient présents :**

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr FAURE Mme JAFFRE, Mme DOLMAYRAC,  
Mr NICLOT, Mr WATHLE, Mme SAUSSET, Mme MURCIA.

Formant la majorité en exercice

**A donné procuration :**

Mr COCHEZ à Mme BOCH  
Mr BROCHE à Mr FAURE

**Absents excusés :**

Mr COCHEZ, Mr BROCHE, Mme DIEGUEZ, Mr LATHELIZE, Mr BOISSONNET,  
Mr SELLERET.

**Secrétaire de séance :** Mme MEIRA PIRES

Date de convocation  
**08/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : **15**  
Présents : **09**  
Votants : **11**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 qui prévoit l'affectation du résultat de Fonctionnement au vu du Compte Administratif,

**VU** l'obligation faite aux Communes et à leurs établissements publics d'affecter à l'année n+1 le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'année n,

**VU** le Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale, présenté à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au cours de cette même séance, lequel fait apparaître les résultats suivants :

**Excédent d'Investissement : 34 649,87 €**

**Excédent d'Exploitation : 107 378,03 €**

**CONSIDERANT** qu'il convient d'affecter l'excédent d'Exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2021, soit 107 378,03 €,

**CONSIDERANT** l'absence de déficit de la section d'Investissement ne nécessitant donc pas de prélèvement obligatoire sur l'excédent de Fonctionnement,

**CONSIDERANT** en conséquence que l'excédent de Fonctionnement sera maintenu dans son intégralité en report à nouveau créateur de la section d'Exploitation qui sera repris au Budget Primitif 2022 au compte 002, soit 107 378,03 €,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'affecter le résultat d'Exploitation de l'exercice 2021 ainsi que suit :

- **107 378,03 €** en report à nouveau créateur d'Exploitation au compte 002,



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article unique** : AFFECTE ainsi que suit le résultat d'Exploitation du Centre Communal d'Action Sociale 2021 :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'Investissement	111 443,34 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>107 378,03 €</b>
A) EXCEDENT AU 31/12/2021 <b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	0 €
à l'exécution du virement à la section d'Investissement (compte 1068)	0 €
Solde disponible	107 378,03 €
<b>affecté comme suit :</b>	
<b>affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</b>	0 €
<b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)</b>	107 378,03 €
<b>si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour</b>	

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 14 avril 2022



La Présidente du C.C.A.S.,

  
Edmonde JARDIN

**Centre Communal d'Action Sociale  
De la Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trois, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S,

**Etaient présents :**

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr FAURE Mme JAFFRE, Mme DOLMAYRAC,  
Mr NICLOT, Mr WATHLE, Mme SAUSSET, Mme MURCIA

Formant la majorité en exercice

**A donné procuration :**

Mr COCHEZ à Mme BOCH

Mr BROCHE à Mr FAURE

**Absents excusés :**

Mr COCHEZ, Mr BROCHE, Mme DIEGUEZ, Mr LATHELIZE, Mr BOISSONNET,  
Mr SELLERET.

**Secrétaire de séance :** Mme MEIRA PIRES

Date de convocation  
**08/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : **15**  
Présents : **09**  
Votants : **11**

**BUDGET PRIMITIF 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations de ce jour portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021,

VU la délibération de ce jour approuvant l'affectation du résultat de Fonctionnement 2021,

VU le projet de Budget Primitif établi pour l'exercice 2022, équilibré en recettes et dépenses de toutes natures à la somme de **1 203 298,93 (un million deux cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-treize centimes)**,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour,

1 abstention (Mme SAUSSET),

**Article unique : APPROUVE** le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022, équilibré en recettes et dépenses de toutes natures à la somme de **1 203 298,93 (Un million deux cent trois mille deux cent quatre vingt dix huit euros et quatre vingt treize centimes)**,

- Section de Fonctionnement : **1 109 605,77 €**
- Section d'Investissement : **93 693,16 €**

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 14 avril 2022

La Présidente du C.C.A.S.,



Edmonde JARDIN

**Centre Communal d'Action Sociale  
De la Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trois, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S,

**Etaient présents :**

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr FAURE Mme JAFFRE, Mme DOLMAYRAC,  
Mr NICLOT, Mr WATHLE, Mme SAUSSET, Mme MURCIA

Formant la majorité en exercice

**A donné procuration :**

Mr COCHEZ à Mme BOCH

Mr BROCHE à Mr FAURE

**Absents excusés :**

Mr COCHEZ, Mr BROCHE, Mme DIEGUEZ, Mr LATHELIZE, Mr BOISSONNET,  
Mr SELLERET,

**Secrétaire de séance :** Mme MEIRA PIRES

Date de convocation  
**08/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : **15**  
Présents : **09**  
Votants : **11**

**CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES :**  
**AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION**



VU le Code Général des Collectivités,

**CONSIDERANT** la volonté de poursuivre les actions en direction de la population sénior de la ville

**CONSIDERANT** l'intérêt d'organiser des séjours pour les personnes âgées,

**CONSIDERANT** qu'une nouvelle convention doit être établie entre le CCAS et l'Agence Nationale des Chèques Vacances en 2022.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 : APPROUVE** la convention 2022 entre le CCAS et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'année 2022 et tout document y afférant si aucune modification majeure est apportée à celle-ci.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 14 avril 2022



La Présidente du C.C.A.S,

  
Edmonde JARDIN